

## CHRONIQUE DU CONCILE.

Adresse de Coblenz.—Attitude définitive des Gouvernements.—Opposition persistante du Synode Allemand.—Réponse des Théologiens de Bavière et de Mgr. Nardi au Ministre de Bavière.—Association des Catholiques Allemands.—Lettre des Evêques d'Allemagne.—Les Ministres Anglicans.—Lettre de Pie IX en réponse au docteur Cumming.

Les puissances infernales se débattent et s'agitent davantage à mesure que le Concile approche, pour empêcher l'Œuvre que Pie IX veut accomplir.

Tandis que Satan convoque les libres-penseurs à l'anti-concile de Naples, il essaie en même temps de pousser contre Rome les hordes de Garibaldi, et envoie dans la Ville sainte, des émissaires disposés aux plus horribles attentats.

Il pousse aussi les schismatiques et les hérétiques à rejeter l'invitation maternelle de l'Eglise, et inspire à la Russie un redoublement de fureur contre le Catholicisme et la Pologne.

D'un autre côté, il sème la division parmi les Catholiques, intimide les faibles et les pousse à des démarches et à des protestations qui, si elles réussissaient, aboutiraient à l'apostasie.

Le Concile, ainsi que toute œuvre divine, va donc être posé comme un signe de contradiction, de résurrection ou de ruine ; mais l'arbre ne tombe que du côté où il penche, et ceux qui tomberont révéleront les secrets de leur cœur, et l'orgueil de leur esprit qui aura donné plus de foi à leur raison qu'à l'autorité infaillible de l'Eglise.

Tenons-nous donc fermes dans l'obéissance au Saint-Siège, et dans notre confiance dans le Concile.

Ce que le Concile, convoqué, présidé, approuvé par le Pape, aura décidé, sera la vérité, sera le bien. " Soyons donc avec le Concile, avec le Pape, avec l'Eglise qui a Dieu avec elle."

Les préparatifs de la grande assemblée se poursuivent avec une merveilleuse activité ; les Evêques arrivent à Rome des points les plus éloignés du monde. Tout le Clergé, tous les fidèles sont en prière, tous les hommes sont attentifs, le monde est ébranlé, l'œuvre divine va s'accomplir.

Et pendant ce temps Pie IX, toujours calme, toujours doux à l'égard de ceux qui s'égarent de bonne foi, mais toujours ferme vis-à-vis des ennemis de l'Eglise ; intrépide en face des menaces ; vigilant contre l'erreur et le mal, continue de tenir d'une main assurée le gouvernail du Vaisseau de l'Eglise. Il le dirige sans trembler, parmi les écueils, au milieu des tempêtes, le regard tourné vers l'étoile de la Mer, vers la Vierge dont il est le plus grand serviteur, et il le conduit ainsi vers le port où les flots s'apaisent, où se trouve le salut. Admirable spectacle qui devrait montrer,

aux yeux les plus prévenus, la divinité de l'Eglise et l'impuissance où se trouvent les hommes de renverser l'édifice bâti sur le roc par la main de Dieu même.

## I.

Une certaine *Adresse des Laïques de Coblenz* à l'évêque de Trèves, et l'adhésion qu'y a donnée par écrit M. de Montalembert, ont fait quelque bruit dans le monde catholique. Cette lettre, sorte de protestation du parti libéral contre le futur Concile, a été diversement appréciée, approuvée par les ennemis de l'Eglise ; elle a été refusée par les journaux catholiques les plus dévoués au Saint-Siège, et ce qu'en ont pensé les *Feuilles historiques* peut guider nos lecteurs dans l'appréciation de cette lettre qui ne portait du reste qu'un petit nombre de signatures.

“ L'Adresse, disent les *Feuilles historiques* (1), adopte sérieusement pour point de départ la supposition, que la correspondance française de la *Civiltà* révèle le plan de la Compagnie de Jésus ; elle croit que cet Ordre tient le chef de l'Eglise sous son influence toute-puissante, et que si la voix du parti opposé ne se fait pas entendre de la manière la plus éclatante, le Concile tombera dans le piège, érigera en dogmes l'infaillibilité du Pape et l'Assomption de la Vierge, et transformera en décrets les propositions négatives du *Syllabus*. Il existe sans doute des hommes sérieux qui n'acceptent pas ces suppositions, et qui pensent que, par son caractère, le Concile est au-dessus de tout danger de tomber dans le piège d'un Ordre ou d'un parti. L'Adresse convient elle-même qu'il existe de ces hommes, lorsqu'elle parle de *l'hésitation lamentable qui fait reculer tant de personnes qui ne le devraient pas devant une franche opposition*.

“ Nous ne sommes pas de ceux qui refusent aux laïques tout droit de s'intéresser et de participer aux affaires du Concile. Les laïques n'ont pas une position officielle ou une mission dans le Concile, mais ils ne sont pas réduits au silence.

“ L'Adresse ne se contente pas de rendre témoignage de la conscience religieuse du cercle dont elle émane. Il n'est pas prouvé que M. le professeur gymnasial Stumpf se serait tu, s'il n'avait été provoqué par la *Civiltà*. Les demandes et les affirmations de son Adresse dépassent de beaucoup l'*opposition* aux prétendus projets des Jésuites. Il les aurait formulées lors même que la Revue romaine et les Jésuites n'eussent jamais existé.

“ L'Adresse demande et formule un système de transformation complète des institutions ecclésiastiques et politiques ; elle se place ainsi sur

---

(1) Analysées par le *Monde*.

un terrain très-douteux. Ses demandes et ses affirmations ne sont que des axiomes du libéralisme moderne, en partie d'un caractère très-restreint et applicable seulement à certains territoires ; d'autre part, elles sont vagues, peu claires et susceptibles d'une interprétation variable.

“ A cela il faut ajouter que cette pièce accuse le style péremptoire des journaux ; qu'elle attribue à l'Eglise la cause des dissensions religieuses du seizième siècle ; on ne s'étonnera donc plus du succès de l'Adresse de Coblenz auprès des organes et auprès des gens qui n'ont jamais passé pour être sympathiques au catholicisme. N'écrivait-on pas de l'Italie-une que le mouvement provoqué par cette Adresse avait produit à Rome une terreur extraordinaire ?

“ Une Adresse de laïques catholiques qui trouve de pareils succès est condamnée d'une manière péremptoire. Ne sait-on pas que plusieurs des signataires sont des catholiques à la Renan ? En revanche, on n'y trouve pas les noms des catholiques zélés des pays rhénans.

“ On connaît les préventions que le *Volksblatt* de Stuttgart et la *Volkszeitung* de Cologne ont suscitées en affirmant qu'à Rome on méditait la suppression des Facultés de théologie des Universités allemandes, afin de réduire l'instruction du clergé aux séminaires diocésains. L'Adresse s'empare de ce fantôme pour plaider la cause des Universités, c'est-à-dire des institutions officielles, souvent si hostiles à l'Eglise, et celle de la *science moderne*.

“ L'Adresse s'embourbe dans une contradiction flagrante, dont l'auteur ne paraît pas se douter. En plaidant pour le maintien de l'Eglise dans les Universités officielles comme une des particularités les plus glorieuses de la nation allemande, il demande, d'autre part, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non pas comme expédient, comme pis-aller, mais comme principe. Comment l'auteur veut-il concilier ses deux propositions : *Affranchissement de l'Eglise du pouvoir civil*, et, en même temps, *Faculté de théologie officielle dans les Universités de l'Etat* ? Les byzantins de Munich sont plus logiques ; ils ne veulent pas de séparation entre l'Eglise et l'Etat, ce qui exposerait leur *science libre* à de trop grands périls. Si ces messieurs n'étaient plus nommés par le Roi et protégés par le ministre, personne ne croirait à leur science libre soustraite à toute influence épiscopale. Leur science perdrait tout crédit.

“ Cet exemple suffit pour comprendre que le *Syllabus* ne veut pas la séparation, mais l'union intime de l'Eglise et de l'Etat. C'est là l'état normal dont les peuples catholiques peuvent se départir par nécessité majeure, mais jamais par principe. Le libéralisme moderne est seul de l'opinion contraire, parce que, par son caractère même, il est la négation de l'histoire entière, et parce qu'il voit dans cette séparation le premier pas pour anéantir l'Eglise par l'Etat. Dans une Adresse de catholiques à leur évêque, on ne devrait pas chercher à cacher ce fait historique sous

des fleurs de rhétorique, et demander au Concile qu'il prononce une condamnation absolue de la forme normale dans laquelle la société chrétienne s'est développée depuis tant de siècles. Il est étrange de venir dire : *le Concile ne doit laisser subsister aucun doute sur ce point, que l'Eglise a pour jamais renoncé aux formes théocratiques de l'Etat du moyen âge.*

“ Non, l'Eglise ne reniera jamais son passé, et le Concile ne pourra dire autre chose que ce que le Saint-Siège a toujours proclamé. L'état normal assigné par Dieu à la société chrétienne est l'union sainte de l'Eglise et de l'Etat, afin de travailler d'un commun accord au bien temporel et spirituel de l'humanité. Si cet état normal est remplacé quelque part par la séparation, il n'y faut voir que les suites des fautes et des péchés des générations, mais non pas l'idéal, l'état normal auquel il faut atteindre.

“ Nous devons ajouter que la société chrétienne n'a jamais connu de théocratie. A aucune époque de l'histoire il n'y a eu autant d'indépendance qu'au moyen âge. Les princes et les barons, les villes et les communes, la bourgeoisie et jusqu'à de simples institutions jouissaient de la souveraineté. Il y avait une véritable république chrétienne avec sa hiérarchie et ses ordres. A la tête se trouvaient le Pape comme chef spirituel et l'Empereur comme chef temporel, c'est-à-dire comme chefs et médiateurs suprêmes, comme protecteurs du droit et de la faiblesse contre la force brutale. A aucune époque la politique n'a moins usé de moyens coercitifs; la police politique et les armées permanentes étaient inconnues.

“ L'Adresse pose un idéal par ses demandes en faveur *d'une participation plus générale et plus organique des laïques à la vie sociale et chrétienne de la paroisse.* Elle en attend même la réunion de nos frères séparés, qui verraient alors renaître la vie des communautés anciennes pour remplir la tâche sociale de l'Eglise, et ne *pourraient plus conserver la crainte méfiante qu'une hiérarchie ambitieuse exploite les fidèles dans l'Eglise et force les esprits à entrer dans les voies fausses.* A quoi songeait l'auteur en écrivant ces phrases ? On ne peut supposer qu'il voudrait se placer sur le terrain protestant ; pourquoi s'adresser au concile, et non pas aux laïques eux-mêmes, qui doivent pourtant fournir les éléments de cette vie sociale dans la communauté chrétienne ? L'Eglise ne l'empêche nullement. Au contraire, c'est précisément en ce sens que son activité s'est le plus exercée dans ces derniers temps. M. Stumpf ne paraît pas se douter de l'existence des associations charitables et autres, qui se multiplient dans toutes les paroisses.

“ Il faut pourtant distinguer dans la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'extension exorbitante de la police officielle a empêché le développement de la constitution ecclésiastique, surtout dans les rangs supérieurs. Il n'y a pas à douter qu'avec sa séparation, les conciles et synodes nationaux, provinciaux et diocésains renaîtraient bien vite, comme

cela se voit aux Etats-Unis. Mais il en est tout autrement de l'organisation constitutive de la vie chrétienne et sociale de la paroisse. Ici, le Concile ne peut pas faire surgir tout à volonté : il faut d'autres conditions préliminaires, qui, si elles existaient, nous auraient dispensés de toutes les questions et de toutes les misères sociales de notre époque. Nous ne serions pas réduits à désespérer du caractère chrétien des Etats, qui sont en réalité sans religion aucune.

“ L'arme la plus commode de l'opposition systématique a toujours été de poser des conditions impossibles à remplir. Pour ce qui est du Concile, une pareille opposition ne doit pas exister parmi les catholiques.”

## II.

Enfin, les Gouvernements paraissent avoir pris une attitude décidée vis-à-vis du Concile, ils ne s'y feront point représenter d'une manière spéciale, ils n'y auront point d'*Orateurs* ; les ambassadeurs, les chargés de pouvoir à Rome recevront de leurs gouvernements des instructions détaillées, et si les évêques du cercle de leur représentation ont besoin de les consulter, ils en auront toute la facilité.

Les gouvernements catholiques n'apporteront non plus aucunes mesures préventives, parce qu'ils n'ont aucune raison de mettre en suspicion les intentions du Souverain-Pontife et de l'Eglise. Les évêques auront toute liberté de se rendre à Rome, tandis que les Cours européennes se tiendront dans l'expectative, et attendront les décisions du concile avant de prendre aucun parti, pour ou contre.

Cette détermination est logique, puisqu'il n'y a plus en Europe d'Etat catholique en principe. On aurait pu attendre et désirer mieux, mais aussi on aurait pu craindre pire ; l'Eglise, si elle n'est point aidée par les gouvernements, au moins ne sera pas gênée dans sa liberté, et n'aura point à combattre tous les obstacles que les Cours catholiques opposèrent à la marche du dernier Concile œcuménique.

Quelles ont pu être les raisons, qui ont déterminé la France, le Wurtemberg, la Suisse et qui entraîneront les autres Etats catholiques à embrasser ce parti ?

A-t-on fait une question de dignité, de ne pas demander à être représenté au Concile, lorsque le Pape n'avait pas fait d'invitation, et qu'il n'en pouvait faire ; cela peut être. A-t-on prévu des difficultés dans le choix des *Orateurs* chargés de la représentation ; cela peut être encore. Mais la raison la plus puissante a été surtout le défaut d'entente entre les Cours ; il était presque impossible de poser une base commune d'opération, chaque Etat ayant sa manière d'envisager les questions qui seront soumises au Concile ; et comme l'on ne veut pas s'engager d'avance à tout sanctionner, la diplomatie a jugé plus opportun d'attendre, et de laisser à chaque Etat sa liberté d'action et la faculté de faire les réserves qu'il jugera à propos de faire.

Telle est donc pour le moment l'attitude de la majorité des gouvernements vis-à-vis du Concile : pas de représentation spéciale, pas de mesures préventives : des réserves contre les décisions possibles de la grande assemblée. L'*Unita catholica*, sur une lettre reçue de Paris, a bien parlé de la présence de l'Empereur Napoléon III à Rome pendant l'hiver, ses médecins lui conseillent un changement d'air et du repos ; l'occasion serait favorable pour le choix de Rome, et l'Empereur représenterait la France, en personne ; assurément cette nouvelle est d'une plus grande importance que le voyage de l'Impératrice en Orient ; mais quelle est l'authenticité de cette lettre, la valeur de ses informations ? c'est ce que nous ne pouvons dire, à peine pouvons-nous croire à la possibilité d'une pareille détermination de la part de la Cour des Tuileries ; toutefois, l'impossibilité n'est pas absolue !

Du reste les gouvernements feront ce qu'ils voudront, ajoute la *Revue du Monde Catholique*.

“ Que les évêques puissent librement s'assembler en Concile, c'est un grand point d'acquis. Après cela, lorsqu'ils auront pris leurs décisions et que le Pape les aura confirmées, la cause sera entendue pour tous les catholiques, qui sauront où est la vérité, où est le droit, où est le bien. Que les gouvernements acceptent ou rejettent ces décisions, ce ne sera plus qu'une question secondaire ; la société saura où est le salut ; les individus, en tant qu'individus, et en vertu de la liberté de conscience qu'on ne peut leur refuser, sauront ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire, et l'action continue des catholiques fera peu à peu pénétrer la vraie doctrine dans les intelligences, d'où elle passera naturellement dans les institutions. C'est ainsi que s'est formée la chrétienté, c'est ainsi qu'elle se reconstituera, et les ennemis de l'Eglise ne l'ignorent pas : c'est pourquoi ils auraient voulu empêcher même la réunion du Concile. Grâce à Dieu, ils n'ont pas réussi, et cette première marque de la protection de Dieu sur son Eglise est le présage de celles qui suivront.”

### III.

Le synode évangélique allemand continue de s'opposer à l'invitation adressée par Pie IX aux protestants, et il a publié une déclaration, qui prouve ou la mauvaise foi de ses membres, ou leur ignorance de l'histoire et de la science théologique.

Voici cette déclaration suivie de quelques réflexions qu'elle a inspirées à M. Chantrel.

“ Quand le chef de l'Eglise catholique romaine est amené par les circonstances à convoquer un concile, c'est une chose qui ne touche que lui et ne concerne en rien notre Eglise protestante. Le fait en lui-même nous inspire seulement, comme chrétiens évangéliques, le désir de voir le Pape reconnaître les imperfections de l'Eglise et contribuer ainsi à établir cette unité des chrétiens qui n'est possible que dans la vérité.

“ Mais l'esprit d'exclusion des diverses Eglises et le manque d'un droit ecclésiastique interconfessionnel nous font douter de l'accomplissement de ce désir. Nous persistons cependant à l'émettre, convaincus que nous sommes qu'un jour, encore éloigné, il est vrai, mais certain, verra sa réalisation.

“ Le Pape, cette fois, ne s'est pas contenté de convoquer ses évêques ; il s'est adressé aussi aux Eglises réformées. Si, dans son encyclique, il s'était borné à exprimer des vœux pour la réconciliation future des Eglises chrétiennes, nous considérerions son appel comme un acte salutaire, que nous approuverions sans doute nous-mêmes. Mais il s'est placé sur un tout autre terrain et a élevé des prétentions au sujet desquelles il est nécessaire de s'expliquer d'une façon claire et précise.

“ Le Souverain-Pontife s'appuie, pour s'adresser à nous, sur l'autorité pastorale qui lui aurait été confiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui s'étendrait sur toute la chrétienté. Nous ne saurions reconnaître cette autorité, car elle est contraire à l'idée que nous nous faisons du christianisme. C'est à ceux qui croient à cette autorité divine de la papauté à prêter l'oreille à la voix de celui qu'ils en regardent comme le dépositaire.

“ En s'adressant à nous, le Pape s'arroge des droits sur l'Eglise évangélique, il nie la légitimité de notre confession et donne à nos protestations le caractère des transgressions de l'ordre de choses établi par Jésus-Christ.

“ Or, c'est précisément la volonté du Seigneur qui nous ordonne de ne point reconnaître comme chef de l'Eglise un pape qui se prétend institué par Dieu lui-même. Nous approuvons avec Luther les articles de Schmalkalden qui nient le droit divin de la papauté et ne lui reconnaissent qu'un pouvoir épiscopal sur les Eglises de Rome et sur ceux qui veulent bien se soumettre à ses ordres.

“ Les prétentions qui se font jour dans l'encyclique montrent son peu de fondement. Son auteur demande notre retour pur et simple à l'Eglise catholique romaine, personnifiée par le Pape, et voit dans ce retour une simple marque d'obéissance aux injonctions du Christ, ainsi que le seul moyen de conjurer les prétendus périls qui nous menacent. Il est à peine nécessaire de dire, en présence de pareilles exigences, que l'invitation à nous adressée n'a aucune chance d'être acceptée, car nous sommes attachés de toute notre âme aux institutions évangéliques que la Réforme nous a procurées.

“ Nous n'avons connaissance ni d'une Constitution donnée par le Christ, ni d'une monarchie ecclésiastique fondée par saint Pierre et gouvernée après lui par les évêques de Rome.

“ De semblables institutions ne sauraient garantir la pureté des doctrines chrétiennes. Seul, le développement des idées de Luther peut faire disparaître les imperfections qui se font sentir aussi dans l'Eglise réformée.

Nous sommes décidés à défendre et à conserver, avec l'aide du Seigneur, pour notre bien et celui de l'humanité, l'héritage sacré de la Réformation. Jamais la lumière de l'Évangile ne pourra être de nouveau cachée aux yeux des peuples."

Cette déclaration du Synode évangélique allemand a son prix, car elle témoigne d'une anarchie des intelligences qui est une condamnation formelle du protestantisme. Ainsi, le Synode dit, comme les catholiques, que " l'unité n'est possible que dans la vérité," et, en même temps, il reproche au catholicisme son esprit d'exclusion, c'est-à-dire qu'il lui reproche de repousser ce qu'il croit n'être pas la vérité, de repousser ce qui est le plus grand obstacle à l'unité. Ainsi, encore, il appelle de tous ses vœux l'établissement d'un *droit interconfessionnel*, qui ne peut être que supérieur à toutes les confessions et auquel tous devraient se soumettre, et en même temps il veut conserver pour chaque confession et pour chaque individu le droit de n'avoir d'autre loi que sa propre raison et son propre esprit, le libre examen. Ainsi, enfin, il reproche au Pape de ne pas reconnaître la légitimité de la confession évangélique, et lui-même conteste la légitimité de la confession catholique. Ce qu'il y a de clair, dans tout cela, c'est que le Synode évangélique refuse de venir au Concile, c'est-à-dire qu'il pousse l'esprit d'exclusion plus loin que le Pape ; c'est qu'il refuse d'user de l'occasion qui lui est fournie d'examiner sérieusement quelle est véritablement la confession légitime, c'est-à-dire qu'il ne veut pas être éclairé et craint la discussion. Est-ce bien là prouver le désir que l'on a " de contribuer à établir l'unité des chrétiens qui n'est possible que dans la vérité ? " Nous le répétons, la déclaration du Synode évangélique allemand est une condamnation du protestantisme.

Si les pasteurs montrent cette mauvaise volonté et cette mauvaise foi, il ne faut ni s'en étonner ni s'en effrayer : pour eux, il y a une question d'intérêt ; mais cette question n'existe pas pour les simples *fidèles*, qui reconnaîtront de plus en plus le néant du protestantisme, et que la conduite de leurs pasteurs ne pourra manquer de scandaliser. Attendons avec confiance, et soyons persuadés que le Concile provoquera un admirable et puissant mouvement de conversions.

#### IV.

Les théologiens de Bavière ont donné leur réponse aux cinq questions posées par le gouvernement, dans la prévision de certaines décisions du Concile.

Cette réponse n'a pas toute la clarté désirable, et, de fait, elle ne pouvait l'avoir, ayant à résoudre des hypothèses dont les bases ne peuvent être connues, puisqu'elles ne sont que les futures décisions du Concile dont on ne peut encore ni prévoir le sens et la rédaction, ni connaître la

portée. Les théologiens sont demeurés dans le vague, ménageant Rome et Munich. Peut-être le silence eut-il été la meilleure réponse.

Mgr. Nardi a fait aux questions du Ministre de Bavière des réponses pleines de sens et fort piquantes. Les voici telles qu'il les a adressées à *l'Osservatore Romano*.

“ S. A. S. le prince Hohenlohe, ministre des affaires étrangères en Bavière, s'est décidément mis en tête de faire avorter le Concile œcuménique. L'entreprise est grosse, la Bavière est petite, mais il ne se décourage pas. L'un le pousse du dehors, l'autre le pousse au dedans : il croit à l'un et à l'autre et à lui-même, parle, écrit, et s'échauffe à en perdre haleine. Il a essayé de démontrer aux cabinets, à l'aide d'une circulaire-l'urgence de s'occuper, *id est* de s'opposer au Concile, mais Vienne et Paris n'ont pas été de son avis. Alors il a péroré dans le Parlement, débitant des erreurs à faire envie (si c'est possible) à son collègue de Florence. Il a dit que le Parlement bavarois avait à décider si la Bavière doit appartenir plus longtemps à une *Eglise qui condamne*, et le Parlement l'a condamné lui et sa loi impie sur les écoles, loi par laquelle il jetait Dieu à la porte. Mais Sa Sérénité ne se laisse pas démonter, et, pareille au *chevalier sans peur*, elle passe d'une entreprise à une autre avec un égal entrain et un égal succès. Tranchant du prêtre et du théologien, elle a envoyé aux cours allemandes du midi les cinq thèses suivantes à proposer à leurs Facultés de théologie :

“ *Primum*.—Quels changements devront avoir lieu dans les principes pratiques et théoriques suivis jusqu'à cette heure pour déterminer les rapports de l'Eglise et de l'Etat, si les doctrines du *Syllabus* et de l'Infaillibilité du Pape sont déclarées dogmes dans le prochain Concile ?

“ *Secundum*.—Les maîtres de droit ecclésiastique devront-ils se croire tenus de déclarer obligatoire pour tous les fidèles, et appartenant à la foi, la doctrine de la souveraineté (*Herrschaft*) divinement ordonnée par le Pape sur les monarches ?

“ *Tertium*.—Seront-ils tenus de déclarer obligatoire pour tous les fidèles la doctrine que les immunités réelles et personnelles du clergé sont de droit divin et dès lors appartiennent à la foi ?

“ *Quartum*.—Y a-t-il des *criteriums* pour reconnaître si les jugements que donne le Pape *ex cathedra* ont force dogmatique et partant obligent la conscience des fidèles, et quels sont ces *criteriums* ?

“ *Quintum*.—Quelle influence auront les décisions du Concile touchant les points sus-indiqués sur l'enseignement populaire ? ”

“ Voici, Altesse Sérénissime, la réponse, non des Facultés, mais d'un prêtre romain qui a étudié quelque peu ces matières :

“ *Ad primum*.—L'Infaillibilité du pape décidant en matière de foi *ex cathedra*, c'est-à-dire comme maître universel de l'Eglise, étant déjà admise par tous les vrais catholiques, un décret du Concile fera juste l'effet

d'une confirmation d'une chose universellement sue et crue. De sorte qu'elle causera, non la surprise, non la stupeur, mais le plaisir.

“ Quant à faire des dogmes de toutes les doctrines du *Syllabus*, dont un grand nombre appartient à la morale, personne, que je sache, n'y a pensé. Ce sont des vérités : elles étaient avant que le Pape ne les énonçât ; elles sont devenues plus fermes, plus claires, plus évidentes après, et telles elles resteront.

“ *Ad secundum.*—Nul n'a dit et ne dira que les monarques soient sujets du Pape en matière civile, encore qu'il ne serait pas mal qu'ils le fussent pour apprendre un peu à gouverner chrétiennement les peuples.

“ *Ad tertium.*—Les immunités réelles et personnelles du clergé sont en partie fondées sur l'Évangile et sur le droit naturel, et Votre Altesse ne les changera pas : d'autres sont les lois de l'Église, et ici l'Église fera ce qu'elle croira devoir faire ; d'autres sont nées de la volonté des princes, en échange de bienfaits octroyés par l'Église, et ce sera tant pis pour ces princes s'ils les enlèvent.

“ *Ad quartum.*—Les sus-dits *criteriums* se trouvent dans tous les livres de droit canon approuvés. Que Votre Altesse achète Bellarmin, Devoti, Cabassuzio, ou Zallinger, et elle trouvera ces *criteriums*. Étudier : il n'y a que cela à faire.

“ *Ad quintum.*—L'enseignement de la doctrine chrétienne ne regarde pas Votre Altesse Sérénissime. Qu'elle laisse cela au Pape, aux évêques, aux prêtres.

“ Pardon, Sérénissime Prince, mais la théologie et le droit canon ne sont point votre affaire. Puisque vous êtes ministre de ce cher et excellent royaume de Bavière, abandonnez-nous ces vieilleries et occupez-vous de préserver votre pays d'être mangé par ceux qui ont grand appétit. Prenez garde, ils sont déjà au delà du Mein, et du Mein à l'Isar il n'y a pas loin.”

## v.

Du 5 au 9 Septembre, l'Association des catholiques allemands a tenu à Dusseldorf, sa vingtième réunion générale. Près de deux mille étrangers s'y sont rendus de toutes les parties de l'Allemagne ; on y a vu trois évêques, Mgr. Meurin, vicaire apostolique de Bombay dans les Indes Orientales ; Mgr. Melchers, archevêque de Cologne et son coadjuteur, Mgr. Baudri. Le professeur Sepp de Munich, connu par ses beaux travaux sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les savants Hulskamp, Holzward, Ebeling et Wiedermayer ; avec un nombre considérable de membres de la noblesse, et des députés des autres pays catholiques.

Il y a été prononcé de nobles paroles dans cette réunion ; il y a été pris de généreuses résolutions : contre la persécution que les Couvents subis-

sent en Autriche, contre celle que la Russie poursuit contre la Pologne, contre la mauvaise presse que nul catholique ne doit encourager de son abonnement, contre les écoles non-confessionnelles qui ne sont que des écoles d'Athéisme. Quelques-unes concernent la classe ouvrière pour laquelle l'Assemblée implore le zèle et la charité de ses membres. D'autres concernent le Souverain Pontife et le Concile, ce sont ces dernières que nous présentons à nos lecteurs.

I. La vingtième Assemblée générale des associations catholiques de l'Allemagne estime comme sa première tâche de rappeler de nouveau à tous les catholiques allemands les devoirs qu'ils ont à remplir envers le Saint-Siège. Vu la gêne extrême dans laquelle se trouve le Siège apostolique, l'Assemblée générale tient comme une impérieuse obligation pour tout catholique de contribuer au Denier de Saint-Pierre : elle recommande au plus haut point la participation à l'œuvre si chère de la confrérie de Saint-Michel, et elle presse les fils de l'Allemagne catholique de se ranger, ainsi que de fidèles combattants pour le droit de l'Eglise, autour du Siège de Pierre, que ses ennemis menacent de fort près.

II. L'Assemblée salue avec le sentiment de la plus profonde vénération le Concile œcuménique qui, sur l'appel de Pie IX, se rassemblera le 8 décembre de cette année. Comme dans tous les temps, lorsque l'Eglise catholique s'est réunie en Concile, le peuple catholique envisage aujourd'hui aussi avec une pleine confiance cette sublime Assemblée, et s'affermite dans la foi que le Saint-Esprit en dirigera les débats, de manière qu'il n'y sera pris seulement que des décisions qui procureront la victoire de la vérité sur l'erreur, et conduiront les peuples à leur salut. Les catholiques de l'Allemagne attendent de leurs princes et de leurs gouvernements, qu'ils se garderont de toute démarche qui pourrait préjudicier à la liberté des délibérations et des définitions du prochain Concile.

## VI.

Ces voix courageuses sont une protestation contre la faiblesse de quelques catholiques timides, qui semblent douter de l'Eglise, de sa sagesse, de l'assistance qu'elle reçoit de l'Esprit-Saint.

Mais une autre voix plus puissante, plus autorisée que celle du Congrès de Dusseldorf vient de se faire entendre en Allemagne.

On avait annoncé, il y a quelques mois, que les Evêques Allemands devaient se réunir à Fulda. Cette réunion a eu lieu et s'est terminée le 6 Septembre. Y assistaient les archevêques de Cologne et de Munich, le prince-évêque de Breslau, les évêques de Fulda, de Mayence (Mgr. de Ketteler,) d'Hildesheim, de Paderborn, d'Augsbourg, de Trèves, de Wurtzbourg, d'Eichstædt et d'Ermeland, les vicaires apostoliques de Luxembourg et de Dresde, l'évêque de Leuca, vicaire capitulaire de Fri-

bourg, *sede vacante*, et l'évêque élu de Rottenbourg (Mgr. Héfélé.) Les évêques de Spire, de Culm et de Passau y avaient envoyé des délégués.

Les vénérables prélats réunis à Fulda se sont particulièrement occupés des questions relatives au Concile et à l'éducation. Avant de se séparer, ils ont voulu rédiger une lettre pastorale collective, datée du 6 septembre ; cette lettre vient d'être envoyée par chacun d'eux à ses diocésains. Nous estimons que ni la Faculté de théologie de Munich, ni l'école libérale n'auront lieu de se féliciter à la lecture de ce magnifique document.

Les évêques réunis à Fulda ont eu évidemment en vue, dans leur lettre collective, de condamner les manifestations de Bonn et de Coblenz, et de blâmer les agitations de l'école libérale, de repousser les craintes et les défiances semées par cette école, de réfuter les calomnies lancées contre le Concile, contre les évêques catholiques et contre le Pape lui-même, et surtout de faire un paternel et pressant appel à l'esprit d'union et de concorde.

..... Après avoir dit que leur réunion n'avait pas le caractère d'un concile particulier, mais d'une simple conférence, et avoir rappelé la joie avec laquelle les fidèles enfants de l'Eglise ont accueilli l'annonce du Concile œcuménique, ils s'expriment ainsi à l'égard de ceux qui excitent des défiances contre l'œuvre de cette Assemblée :

“ Cependant, nous ne pouvons nous dissimuler que, d'un autre côté, même parmi de fervents et fidèles membres de l'Eglise, des craintes se sont montrées, qui sont bien propres à affaiblir la confiance. Ajoutez à cela que les adversaires de l'Eglise font entendre des accusations qui n'ont pas d'autre but que d'exciter des soupçons et des antipathies contre le Concile, et même d'exciter les défiances des gouvernements.

“ Ainsi exprime-t-on bien haut la crainte que le Concile ne proclame des dogmes qui ne sont pas contenus dans la révélation de Dieu et dans la tradition de l'Eglise, et n'établisse des principes préjudiciables aux intérêts de la chrétienté et de l'Eglise et incompatibles avec les droits légitimes de l'Etat, de la civilisation et de la science, aussi bien qu'avec la juste liberté et le bonheur temporel des peuples. On va encore plus loin, et l'on accuse le Saint-Père de vouloir, sous l'influence d'un parti, se servir exclusivement du Concile pour augmenter plus qu'il ne convient le pouvoir du Siège apostolique, pour changer l'antique et véritable constitution de l'Eglise, pour ériger enfin une souveraineté spirituelle incompatible avec la liberté chrétienne. On ne craint pas d'infliger le nom de parti au Chef de l'Eglise et à l'épiscopat, outrage que nous étions jusqu'ici accoutumés à ne rencontrer que dans la bouche des ennemis déclarés de l'Eglise. En conséquence, on va jusqu'à exprimer le soupçon que les évêques n'auraient pas la pleine liberté de délibérer dans le Concile, qu'on ne leur fournirait même pas les documents et la liberté de parole nécessaires pour accomplir leur devoir dans cette assemblée, et, en conséquence, on met en question même la validité du Concile et de ses décisions.

“ Quelle que soit l'origine de ces discours et d'autres semblables, ils ne peuvent venir d'une foi vivante, d'un véritable amour pour l'Eglise, d'une confiance inébranlable dans l'assistance que Dieu ne retire jamais à son Eglise. Jamais nos pères dans la foi, jamais les saints de Dieu n'ont ainsi pensé ; ces discours, sans aucun doute, bien-aimés diocésains, sont contraires aux plus intimes sentiments de votre foi. Nous voulons néanmoins vous exhorter expressément à ne pas vous laisser induire en erreur par ces paroles, et à ne pas vous laisser ébranler dans votre foi et dans votre confiance.”

Les évêques montrent ensuite que l'Eglise ne proclame pas des dogmes nouveaux, mais que, dans ses décisions, “ elle met dans une plus claire lumière une vérité ancienne, et la défend contre de nouvelles erreurs ; ” et qu'un Concile œcuménique n'exprime pas de principes nouveaux, mais ne fait que rétablir les vrais principes. Comment pourrait-on en douter, quand on croit que Jésus-Christ est avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles, que le Saint-Esprit est avec les évêques régulièrement assemblés en Concile œcuménique ? Comment croire aussi que le Concile œcuménique agisse avec précipitation, quand on le voit composé des évêques du monde catholique tout entier, “ réunis par le chef de l'Eglise pour délibérer avec lui.” Il n'est pas plus juste de craindre “ de voir porter quelque atteinte à la liberté des délibérations.” Et que dirons-nous, ajoutent les évêques, “ au sujet des indignes soupçons que les évêques pourraient, par des considérations humaines, renoncer dans le Concile à la liberté de parole, qui est une de leurs obligations ? Nous souvenant du commandement de notre Maître, nous ne répondrons pas par des injures à ceux qui nous insultent, et nous nous contenterons de dire simplement et loyalement : Les évêques de l'Eglise catholique, lorsqu'ils seront réunis en Concile œcuménique, n'oublieront jamais dans ces fonctions si importantes de leur charge et de leur action, n'oublieront jamais *le plus saint de leurs devoirs, le devoir de rendre témoignage à la vérité* ; ils se souviendront de cette parole de l'Apôtre : *Celui qui veut plaire aux hommes n'est pas un serviteur du Christ* ; se rappelant le compte qu'ils auront bientôt à rendre devant le tribunal de Dieu, ils songeront qu'ils n'ont pas d'autre règle à suivre que celle de leur foi et de leur conscience.”

C'est avec une indignation plus grande encore que les évêques allemands repoussent les insultes, les outrages et les odieuses machinations dont le Saint-Père lui-même est l'objet à l'occasion du Concile. Voici la fin de cette belle lettre pastorale que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici tout entière :

“ Il n'y a rien de plus étranger, de plus contraire au caractère de l'Eglise catholique que l'esprit de parti. Il n'y a rien contre quoi le divin Sauveur et ses apôtres se soient exprimés avec plus d'énergie que contre cet esprit de parti et de division, et c'est précisément pour exclure tout

esprit de cette nature et pour conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, que le Christ a placé parmi les apôtres l'un d'eux, comme centre de l'unité et comme suprême pasteur de tous, subordonnant à son autorité paternelle les évêques, les prêtres, les fidèles du monde entier, tous unis à lui par l'indissoluble lien de l'obéissance, fondée sur la foi et sur la charité.

“ L'Eglise renferme une infinie variété de caractères nationaux et individuels, elle comprend dans son sein les associations, les corporations et les états les plus différents de la vie religieuse ; elle tolère, bien plus, elle protège les grandes variétés d'opinions théoriques et pratiques, mais jamais elle ne tolère et n'approuve les partis, jamais elle n'est elle-même un parti. Aussi est-il impossible pour un cœur catholique, dont la foi et la charité n'ont pas été troublées par les passions, de se laisser aller à l'esprit de parti en ce qui concerne la religion et l'Eglise ; car sa foi l'engage à subordonner son propre jugement, et bien plus encore ses intérêts particuliers et ses passions, en toute humilité et charité et avec une confiance sans bornes, à la plus haute et infaillible Chaire que le Christ nous a commandé d'écouter, et dont il a dit pour toujours : *Celui qui vous écoute, m'écoute.*

“ Cette très-haute et infaillible Chaire de l'Eglise, ou plutôt le Christ lui-même et son Saint-Esprit par elle, va parler à tous dans le prochain Concile œcuménique et tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui sont de Dieu écouteront sa voix, la voix de la vérité, de la justice, de la paix du Christ.

“ Pierre et les apôtres, au premier Concile de Jérusalem, n'avaient qu'un seul et même sentiment, un seul et même langage ; il en sera de même aujourd'hui, et il deviendra évident pour le monde entier que tous, dans l'Eglise catholique d'aujourd'hui, sont d'un même cœur et d'une même âme, comme dans les premières communautés de chrétiens.

“ Si, de nos jours, et nous devons le reconnaître en rendant grâces à Dieu, tant de dommages des mauvais jours ont été réparés, si la vie ecclésiastique et religieuse s'est fortifiée malgré toutes les difficultés des temps, s'il a été fait beaucoup de bien pour le salut des âmes et pour le soulagement des pauvres et des souffrants, si l'on a vu croître admirablement parmi les ecclésiastiques et les laïques l'esprit de foi et l'amour pour l'Eglise, si le royaume de Dieu prend une nouvelle vigueur dans le monde entier et porte des fruits abondants, si même les coups portés à l'Eglise et toutes les épreuves qu'on lui fait subir ne font que tourner à sa gloire—cela vient, nous n'en doutons pas, de cette concorde intime et de cette unité de sentiments qui, grâce à Dieu, règnent dans tout le monde catholique, malgré quelques affligeantes mais légères agitations. Ce n'est pas une vaine prétention, mais une agréable et publique vérité, que tous les évêques catholiques de l'univers sont liés entre eux et avec le Siège apostolique dans la plus parfaite unité, et que le clergé et le peuple s'accordent de la même

manière avec leurs évêques. Cette magnifique concorde existe entre les différentes sociétés qui existent dans l'Eglise, et les catholiques de toutes les nations se sentent unis dans la même foi et dans le même amour pour l'Eglise. Les dangers et les malheurs des temps n'ont fait que fortifier cette concorde, et le concours dévoué de toutes les nations pour la défense du Saint-Père, si violemment attaqué, a tout particulièrement resserré de plus en plus ce lien de l'unité."

Les ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège attendaient autre chose de la réunion épiscopale de Fulda ; ils espéraient que les évêques allemands, séduits par les compliments qu'ils leur adressaient, se laisseraient aller à prendre une attitude de défiance et même d'hostilité vis-à-vis du Saint-Siège ; ils voient maintenant qu'ils se sont trompés ; par l'esprit qui a présidé à la réunion de Fulda, ils peuvent juger de l'esprit de l'épiscopat tout entier. (1)

## VII.

Les ministres protestants d'Angleterre, plusieurs d'entre eux au moins, ne se montrent pas aussi éloignés que ceux d'Allemagne de se rendre à Rome à l'époque du Concile. Il en est un qui essaie même de faire beaucoup de bruit à cette occasion, mais qui réussit peu jusqu'ici. C'est le docteur Cumming. Il a commencé par écrire une lettre à Mgr. Manning ; l'illustre archevêque de Westminster l'ayant renvoyé à qui de droit, il s'est adressé au Pape lui-même, en fort mauvais latin, il faut en convenir. Ne recevant pas de réponse, il s'impatiente, et remplit le *Times* de sa prose. Mais cette prose pourrait bien montrer à Rome qu'on n'a pas besoin de répondre à sa plaisanterie.

Nous donnerons une idée de la force du docteur presbytérien en nous occupant un instant d'une de ses lettres adressés au *Times*.

Le docteur Cumming trouve qu'il y a une " série de graves difficultés sur lesquelles il désire anxieusement que le Concile apporte la lumière."

Les nouveaux convertis, poursuit-il, sont obligés de réciter la confession de foi de Pie IV. Or, il y a d'abord un article ainsi conçu : " J'admets fermement et j'embrasse les traditions apostoliques et ecclésiastiques." Puis-je demander respectueusement au Concile de réciter et de publier ces traditions ? Cela n'a pas encore été fait.—Ainsi dit le docteur Cumming, ne se doute pas que ces traditions sont l'enseignement même de l'Eglise, tel qu'il se trouve dans tous les catéchismes catholiques.

Autre article : " Je ne prendrai et n'interpréterai jamais les Ecritures dans un sens qui ne soit pas d'accord avec celui qu'a tenu et tient l'Eglise." Le docteur écossais demande, en conséquence, qu'on lui indique le sens

---

(1) Chantrel.

de chaque chapitre, de chaque verset de la Bible, sans se douter que l'interprétation reste libre là où l'Eglise n'a pas prononcé, libre dans les limites qui empêchent de mettre cette interprétation en désaccord avec une vérité reconnue et définie.

Mais le docteur triomphe : il est encore dit qu'on n'interprètera pas les Ecritures autrement que dans le sens vraiment admis par les Pères." Les Pères sont souvent en désaccord, dit-il, entre eux et avec eux-mêmes, et il y a bien des œuvres d'eux qui ne sont pas authentiques. Comment faire ? Eh ! cher docteur, s'en tenir au consentement des Pères sur les points où il existe ; s'estimer libre quand il n'existe pas et que, d'ailleurs, l'Eglise n'a pas prononcé. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Dans la même confession de foi, il est dit que l'Eglise de Rome " est la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises." Encore un grand embarras pour le docteur, qui ne s'explique pas comment l'Eglise romaine peut être la Mère de l'Eglise grecque. Quand on se rappelle que Pierre était le chef des Apôtres, et que ses successeurs ont hérité de ses privilèges, on ne trouve pas la chose si difficile.

Dans la confession de foi, on " promet et jure fidèle obéissance au Pape comme successeur de saint Pierre." Mais le docteur demande si les premiers fidèles étaient tenus à faire ce serment ; il demande qu'on lui prouve que saint Pierre est mort à Rome, et que Pie IX est bien son successeur. Il faut le renvoyer à l'histoire, et, quant au premier point, lui dire que la formule du serment importe peu : les fidèles des premiers siècles savaient aussi bien que ceux d'aujourd'hui que Pierre était le chef du collège apostolique et le chef de l'Eglise.

Enorme difficulté : le Concile de Trente " a décrété infailliblement que les livres apocryphes de Tobie, de Judith, de Baruch et des Machabées sont sacrés et canoniques." Or, les Pères ne sont pas d'accord sur ce point, et il y a des Conciles particuliers, même un Pape, Grégoire le Grand, qui n'ont pas admis cette canonicité. On répond au docteur que jamais l'Eglise romaine n'avait décrété leur non-canonicité, que Saint Grégoire le Grand ne les a pas rejetés comme apocryphes ; il y avait doute, mais la grande majorité de la tradition était pour la canonicité ; le Concile de Trente, étudiant la question, l'a résolue dans le sens de la tradition, et il l'a fixée infailliblement. Il n'y a pas là de contradiction.

Enfin le docteur demande que le Concile lui fasse savoir " si le Psautier de Bonaventure (*sic*) a été rejeté ou mis à l'Index." Voilà une singulière demande ; mais le docteur Cumming est scandalisé de voir que les dévots serviteurs de la sainte Vierge tournent les psaumes et le *Te Deum* à sa louange, et qu'ils disent, en imitant le symbole attribué à saint Athanase : " Quiconque désire être sauvé doit en toutes choses avoir une ferme foi en la vierge Marie." Ce sont là des puérlités. Qui ignore que les catholiques ne mettent pas la sainte Vierge au-dessus ni à la place de

Dieu ? Et qui ne voit que la sainte Vierge, qui a donné le Sauveur au monde, est le canal des grâces, précisément parce qu'elle est la Mère du Sauveur, ce qui met toujours le Sauveur au-dessus d'elle ?

Et voilà pourtant les difficultés qui arrêtent le docteur Cumming ! C'est avec des difficultés de cette sorte qu'il prétend embarrasser le Concile et prouver que les protestants ont raison de rester protestants ! Le docteur n'est pas plus fort en raison qu'en latin.

Au moins les enfantillages du ministre presbytérien auront produit quelque chose de bon. Le *Times*, ennuyé sans doute de ses épîtres, lui a dit très-nettement (1) : 1. que rien ne prouvait qu'il eût des droits à se faire entendre au Concile ; 2o. qu'eût-il ces droits, il n'aurait certainement pas celui de s'y donner comme le représentant du protestantisme, attendu qu'il ne pourrait représenter tout au plus que les presbytériens d'Ecosse, et que, d'ailleurs, on ne se constitue pas soi-même représentant de quelqu'un. Il faut pour cela être élu, envoyé. " Ce n'est pas la coutume, dit le *Times*, que les représentants s'élisent eux-mêmes ; le docteur Cumming ne peut représenter que lui-même, et nous ne doutons pas qu'il se représente admirablement." Après avoir lancé ces traits, le journal anglais protestant s'élève et écrit ces remarquables paroles, dont le Synode évangélique allemand pourra faire son profit aussi bien que le docteur Cumming :

" Le Pape, il faut le reconnaître, a le droit, de son côté, d'appeler au Concile comme une preuve de la grandeur et de l'énergie de son Eglise. Quelle autre institution, survivant aux vicissitudes de quinze siècles, peut convoquer une assemblée si nombreuse et si variée de ses principaux dignitaires que le sera celle qui doit se réunir au Vatican au mois de décembre prochain ? Quelle autre société y a-t-il qui étende ainsi ses branches de l'orient à l'occident, du septentrion au midi, qui excite encore dans chaque pays le dévouement des caractères les plus élevés, qui obtienne la pratique des plus nobles vertus, et qui, par leur moyen, établit une seule doctrine et une seule discipline dans tout le monde ? Plus nous sommes frappés des extravagantes superstitions qui défigurent ce système, plus nous sommes convaincus qu'il doit y avoir quelque grande, substantielle, et nous ajouterons même, légitime influence qui soutient une si vaste et si persistante association. Pour nous en tenir à notre temps, il doit y avoir autre chose que de la folie, de la fausseté et de la superstition, pour attirer ou retenir la soumission d'hommes tels que le docteur Newman, le docteur Manning, Lacordaire, Montalembert, et le docteur Doëllinger."

Sans doute, après ce magnifique aveu, qui lui fait honneur, le *Times* cherche à montrer que le protestantisme n'est pas moins grand que le catholicisme, par ce fait qu'il s'est produit et qu'il se maintient malgré la

(1) *Times* du 14 septembre 1869.

présence de l'Eglise romaine. Nos lecteurs n'ont pas besoin que nous répondions à cet argument : on sait à quel degré de pulvérisation est arrivé le protestantisme, on sait qu'il est moins une religion qu'une protestation, comme son nom l'indique, et que tout ce qu'il a pu faire, en trois cents ans, ç'a été de laisser les masses dans l'ignorance et dans le matérialisme pratique, en même temps qu'il laisse échapper tous les jours les plus hautes intelligences, dont les unes s'enfoncent dans l'incrédulité, tandis que les autres reviennent à l'unité catholique.

Au moment où la *Revue du Monde Catholique* publiait ces réflexions du *Times* sur la grandeur catholique, les journaux anglais publiaient la réponse de Pie IX à Mgr. Manning, au sujet de la demande du Docteur Cumming.

#### LE PAPE PIE IX.

*A notre vénérable frère Henry Edward, archevêque de Westminster.*

Vénérable frère,

Salut et bénédiction apostolique.

“ Nous avons vu, d'après les feuilles publiques, que le docteur Cumming, d'Ecosse, s'est informé de vous, si, dans le concile qui approche, il serait permis à ceux qui sont en dissidence avec l'Eglise catholique de présenter les arguments qu'ils croient pouvoir être allégués à l'appui de leurs propres opinions ; nous avons vu également que, d'après la réponse par vous donnée, que c'est là une question dont la solution appartient au Saint-Siège ; il nous a écrit à ce sujet.

“ Or, si le demandeur ait quelle est la croyance des catholiques par rapport à l'autorité enseignante qui a été donnée par notre divin Sauveur à son Eglise, et, en conséquence, par rapport à l'infaillibilité de cette Eglise dans la décision des questions qui sont relatives aux dogmes ou à la morale, il doit savoir que l'Eglise ne peut permettre de ramener en discussion des erreurs qu'elle a soigneusement examinées, jugées et condamnées.

C'est là, d'ailleurs, ce que nous avons déjà fait connaître par nos lettres (lettres apostoliques du 13 septembre 1868 adressées à tous les protestants et à tous les non autres catholiques) ; car, lorsque nous avons dit : “ Il ne saurait être nié ou mis en doute que Jésus-Christ lui-même, dans le but de pouvoir appliquer à toutes les générations des hommes les fruits de sa rédemption, ait construit ici-bas sur Pierre son Eglise unique ; c'est-à-dire l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, et lui ait donné toute la puissance nécessaire pour conserver dans son intégrité et dans son inviolabilité le dépôt de la foi, et pour dispenser cette même foi à tous les peuples, à toutes les tribus et à toutes les nations ” ; en parlant ainsi, nous avons voulu dire que la suprématie à la fois d'honneur et de juridiction qui a été conférée à Pierre et à ses successeurs par le fondateur de l'Eglise, est placée en dehors des hasards de la discussion.

“ C’est là, certes, le pivot sur lequel tourne toute la question entre les catholiques et ceux qui sont en dissidence avec eux ; et c’est de cette dissidence que découle, ainsi que d’une source, toutes les erreurs des non catholiques. Car, ces réunions d’individus étant dépourvues de cette autorité vivante et d’institutions divines qui enseigne au genre humain tout spécialement les choses de la foi et la règle de la morale, et qui le dirige et le gouverne ainsi dans tout ce qui a rapport au salut éternel, ces mêmes réunions d’individus ont toujours varié dans leur enseignement, et leur état de changement et d’instabilité ne cesse jamais.

“ Si, par conséquent, le demandeur en question veut bien considérer soit l’opinion que maintient l’Eglise par rapport à l’infaillibilité de son propre jugement dans la définition de tout ce qui appartient à la foi ou à la morale, ou bien encore ce que nous-mêmes nous avons écrit touchant la primauté et l’autorité enseignante de Pierre, il s’apercevra tout d’abord que l’on ne saurait donner place dans le concile à la défense d’erreurs qui ont été déjà condamnées ; et que nous pouvions inviter les non-catholiques à une discussion, mais que nous les avons simplement pressés “ de profiter de l’opportunité qui leur était offerte par ce concile dans lequel l’Eglise catholique à laquelle appartenait leurs ancêtres, donne une nouvelle preuve de son étroite unité et de son invincible vitalité, et nous les pressions ainsi de satisfaire aux besoins de leurs âmes en les retirant d’un état dans lequel ils ne peuvent être sûrs de leur salut.”

Si par l’inspiration de la grâce divine, ils aperçoivent leur propre danger, et s’ils cherchent facilement de toute opinion adverse et préconçue ; et mettant de côté tout désir de discussion, ils reviendront au Père loin duquel ils se sont malheureusement éloignés pendant longtemps. Quant à nous, de notre côté, nous nous précipiterons joyeusement à leur rencontre, et les embrassant avec l’amour d’un père, nous nous réjouissons, et l’Eglise se réjouira avec nous de ce que nos enfants qui étaient morts sont ressuscités et de ce que ceux qui étaient perdus sont retrouvés. Oui, c’est là ce que nous demandons instamment à Dieu ; et nous vous recommandons, vénérables frères, de joindre vos prières aux nôtres.

En attendant, comme gage de la faveur divine et de notre bienveillance toute particulière, nous vous donnons en toute affection à vous et à votre diocèse, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4<sup>e</sup> jour de septembre 1869, dans la 24<sup>e</sup> année de notre pontificat.

PIE IX, pape.

Le docteur Cumming doit comprendre par cette Lettre, que la raison d’un homme n’a point à discuter devant une autorité doctrinale, établie par Dieu, et douée d’infaillibilité ; que l’Eglise ne reviendra pas sur les erreurs soigneusement examinées, jugées, condamnées, au concile de Trente, parce que le jugement a été infaillible, et qu’il a été porté selon la vérité. Les ritualistes n’ont donc d’autre parti à prendre, que de se rendre à l’invitation du Père commun de tous les chrétiens, d’aller se jeter dans ses bras ; il les accueillera avec une tendresse toute paternelle, et les rétablira dans l’unité de la communion des saints.